L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 15 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

LOUIS L. YBOS, plombier, poseur de tuyaux, installations à gaz, mats faux de plombier, etc. Candélabres, globes toutes les qualités de rangées réparés. No 117 rue Douane, p. et Bourbon, Nouvelle-Orléans. Lne.
13 sept—1sem

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—Un barbier et un brosseur au No 6 rue Carondelet. 15sept—1f

DEMANDES—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans le Cinquième District, entre Royale et Remparts, Canal et Esplanade. Prix $20 à $40. Les propriétaires de résidences ainsi situées sont priés de s'adresser à D. Danziger, agent de propriétés foncières, 31 rue Carondelet. 9 sept—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Toute une charretée de chevaux du Texas nouvellement arrivés 15 à 16 1/2 mains domptés et indomptés. Peuvent être vus au Stock Landing. Pour plus amples détails s'adresser à Crowley & Flautt.—Geo. Miller. 8 sept—Mar.Ven.Dim

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Wm H. Seymour vs Mme Edwige Manrus, individuellement et comme tutrice de ses enfants mineurs.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No 19,770—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire, dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 30,316, intitulé Veuve Gustave Maurus vs Robert Ross.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 sept—12 17 23

J. Faust & Son vs. Weber Bros et Geo Weber et Jno Weber individuellement et in solido.—Les mêmes vs. les mêmes.—Les mêmes vs. les mêmes et les mêmes vs. les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 19,476, 19,477, 19,478, 19,480—En vertu de quatre (4) writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le JEUDI, 17 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de bottes, souliers, chapeaux, casquettes, etc., d'après un inventaire enregistré au mon Bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sept—8 13 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Emilina Locke, veuve de Samuel Locke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,198—Division S.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 sept—15 20 24

Succession de Mme Eulalie Dupré veuve de Adolphe Contreile en première noces et en seconde noce de John B. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

Succession de Philomène Marins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,729—Division D.—Attendu que John E. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Philomèna Marins, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Sept—8 11 15

Succession de William Swan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,737—Division E.—Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Succession de E. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,816—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Stumm, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 sept—12 17 20

Succession de August Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,746—Division D.—Attendu que Gustave Villermin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Villermin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Succession de Mme Margaret E. Larch, veuve de Philip O. Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,302—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William S. Grunewald exécuteur testamentaire dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Spori vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,259—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Frank Spori syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans No 33,701—Division C—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter pour un sursis de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. H. Bisford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.

Nlle-Orléans, 25 août 1891.

[Signé] FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août—30 sept 25—14 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,207—Division B—C. A. Philippi & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Il appert d'après le document No 33,096 et le témoignage dans cette affaire, que Charles A. Philippi est mort. Il est ordonné par la Cour que Charles Forman soit et est par le présent appointé syndic provisoire des insolvables en cette affaire et que les lettres lui soient délivrées après qu'il aura pris serment et fourni un bon pour la somme de mille dollars, et qu'une réunion des créanciers des insolvables soit appelée pardevant James Fahey, notaire, le 15me jour de septembre 1891, pour élire un syndic et fixer les conditions de la vente de la propriété.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1891.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
ALEX. Lonsdale, Député greffier.
12 août—[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 14 SEPTEMBRE—CLASSE No 317
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
31	44	53	72	39	25	55	46	61	14	62	68	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 14 septembre 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500,	soit	$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à ...$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot annoncée.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS

—DE LA—

LOUISIANE

vs.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,063.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1º Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre vingt-onze [591], six cent soixante-sept [667], Sept cent-vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent-cinquante-quatre [854], Neuf cent-quarante-deux [942], Neuf cent quatre vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent-quarante-trois [1143], Douze cent-trente neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre vingt-dix sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurent trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent ——— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent ——— pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt huit terrains, numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dolhonde, et est composé de vingt-six terrains désignés par les numéros de un à vingt-six, lesquels dits vingt-six terrains mesurent ensemble, trois cent treize pieds, cinq pouces et cinq lignes de façade rue Pologne, trois cent vingt-huit pieds, deux pouces et six lignes de façade rue Kentucky; deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade rue Vertu et deux cent quatre-vingt deux pieds sur la rue Dolhonde, laquelle ligne s'étend maintenant la portion quelle partie enlevée à ce dits carrés et partie du carré pour l'élargissement de la dite rue Pologne par la ville de la Nouvelle-Orléans soixante pieds sur la ligne de façade de quarante arpents du mur [illegible] de cette formant partie, ainsi qu'il été approprié pour l'élargissement de la rue Pologne.

2º Onze certains morceaux de terre situés et étant dans le dit Troisième District de cette ville et désignés comme suit, savoir: Le carré No 599, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villeré et Robertson; ledit morceau de terre est divisé en vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, quatre pouces, six lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds quatre pouces, six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent trente un pieds, neuf pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 668, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne; le dit morceau de terre étant divisé en et composé de seize terrains désignés par les numéros de un à seize, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds trois pouces six lignes de façade rue Kentucky; deux cent treize pieds, trois pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent trente un pieds, neuf pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Un autre morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilda; le dit morceau étant composé de vingt-deux terrains désignés par les numéros de un à vingt deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent trente un pieds, deux pouces et sept lignes de façade rue Claiborne, et deux cent soixante-trois pieds, dix pouces et huit lignes de façade rue Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Derbigny et Solidelle; le dit morceau de terre est composé de vingt trois terrains désignés par les Nos de un à vingt-trois, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent soixante-quatre pieds, sept pouces, sept lignes de façade rue Derbigny; et deux cent soixante-quatorze pieds, un pouce et huit lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre dans le carré No 853 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Joséphine; le dit morceau de terre étant composé de vingt quatre terrains désignés par les Nos de un à vingt-quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, deux pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent soixante-quatorze pieds, un pouce, huit lignes de façade rue Solidelle; et deux cent quatre-vingt-quatre pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Joséphine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Joséphine et Célestine; le dit morceau de terre est composé de vingt-cinq terrains désignés par les Nos de un à vingt-cinq, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent quatre-vingt-quatre pieds, un pouce, deux lignes de façade rue Joséphine; et deux cent quatre-vingt-quinze pieds, neuf pouces, trois lignes de façade rue Célestine. Un autre certain morceau de terre dans le carré 994 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Génie; le dit morceau de terre est composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-deux pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, deux pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda, deux cent quatre vingt huit pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Célestine, et trois cent sept pieds, dix pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson; ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda, trois cent neuf pieds, trois pouces une ligne de façade rue Génie; et trois cent dix-huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilda, trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, quatre pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; trois cent trente un pieds quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante deux pieds six lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Vertu et Dolhonde, le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre vingt trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce une ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilda; trois cent quarante-deux pieds, un pouce trois lignes de façade rue Vertu; et trois cent cinquante un pieds, un pouce sept lignes de façade rue Dolhonde; le tout au pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, en défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1878 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés. Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent-trente-trois actions de fonds capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877: et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités en contributions de mille huit cent soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété, l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothéqué non dus encore, mais pouvant être demandés en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est à dire la somme de soixante sept mille, cent soixante-seize dollars. L'assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez.

N. B. Baumgarden vs. H. L. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlot No 98 (vieux numéro) compris entre les rues St-Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, désigné par le No 126; le dit terrain mesure trente pieds de façade rue St-Pierre, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Galvez, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, avantages y appartenant ou en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de par suite de la veuve et les héritiers de Laurence Kenner, passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 7 février 1890. Enregistré dans le C. O. Book 131, pages 330 à 337.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 sept—15 22 29 oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 33,320—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans la Municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1843, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St Paul, maintenant Sud Liberté, Saint Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt six pieds de façade rue Julie sur quatre vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges desdits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,100, le montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882 et sur $110 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884 et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette de fonds capital hypothéqué non dus mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, la somme de $3,850 et l'acquéreur assumera quant aux dites actions toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vizard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,670—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages privilèges servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur les prémisses, incluant toutes les machines, appareils et tout autre chose faisant partie de la fabrique de glace située dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre Dame, Front et Julie désignés sur un plan comme lots 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan fait par H. J. Beard, du dit plan ne désignant que le plan annexé à un acte de vente non certifié par Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent ainsi qu'il suit à savoir:

Le terrain No 5 mesure environ vingt quatre pieds huit pouces et six lignes de façade rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, six pouces et deux lignes sur la limite du terrain No 4, et cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6. Le terrain No 6 mesure environ vingt quatre pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Fulton, et trente pieds, sept pouces et sept lignes, sur la limite du terrain No 5, et vingt deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 7. Le terrain No 7 mesure environ vingt pieds de façade rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, huit pouces, quatre lignes sur la ligne du terrain No 8, et cent vingt deux pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 6.

Le terrain No 8 mesure environ vingt-quatre pieds, deux pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt trois pieds sur la ligne du terrain No 7, et cent vingt trois pieds et cinq lignes sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie, et mesure vingt quatre pieds, deux pouces, trois lignes de façade rues Fulton et Front, et vingt trois pieds, deux pouces et deux lignes de façade rue Julie, et sur la ligne du terrain No 8, cent vingt trois pieds et cinq pouces sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions.—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, une somme de $1,050.00 (soixante dix-sept mille cinq cents) des coupons de bons émis par la Compagnie de Fabrication de glace du Peuple, de $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893; $1,050 payable le 15 octobre 1893; $1,050 payable le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895; et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 16 avril 1889, payable six ans après date garantis par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, en avril 1889, 25 pour la somme de $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jos. A. Dare vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,600—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, anciennement Philippa, et Delord, anciennement Triton Walk désigné comme lot No 50, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, le 3me jour septembre 1833, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delord, anciennement Triton Walk, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à une allée dans le fond.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de Jacob Kassel, par acte pardevant A. J. Ker, notaire, le 15 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

John A. Boyle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33 241—Division "C"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 17 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

—DANS LE—

SIXIÈME DISTRICT.

Avenue Peters, entre l'avenue St-Charles et la rue Jennet. Cottage élégant élevé de terre.

Au coin des rues Octavie et Jennet. Cottage élevé de terre.

Au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée. Grand terrain vague.

Moitié indivise des **Dix-sept terrains** formant le coin des rues **Joseph et Colisée; Perrier et Joseph; et Arabella et Colisée.**

PAUL J. CHRISTIAN

—VS.—

SES CRÉANCIERS.

No 30,449—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Maison de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 juillet 1891, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

1º Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Sixième District de cette ville (ci-devant connu dans cette partie de la paroisse Jefferson comme Rickerville) et faisant partie d'un certain carré d'îlot borné par l'avenue St Charles, les rues Jennet, Octavia et l'avenue Peters, désigné comme carré No cinquante trois sur un plan de Benjamin Buisson et de William T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph A. Beard, ancien notaire en cette ville, la dite portion de terre est désignée sur un plan de Chs G. de Lisle le 16 mai 1869 annexé à un acte de vente passé pardevant Hon. Magner, ancien notaire en cette ville, par la lettre C, et mesure, d'après le dit plan, cent quatre vingt-cinq pieds de façade **avenue Peters**, sur une profondeur et façade, **rue Jennet**, de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles et égales.

Lequel dit morceau de terre décrit ci-dessus fut acquis par le dit Paul J. Christian, par achat de Miss Mary A. May, par acte pardevant le dit notaire Magner, le 19 avril 1869. Les améliorations comprennent un cottage élégant élevé de terre à distance de la rue, ayant — chambres, une autre belle bâtisse à deux étages, l'arrière, ayant — chambres, citernes, puits, orangers et autres arbres fruitiers, jardin etc., etc.

2º Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé, gisant et étendant dans le Sixième District de cette ville (anciennement dans le Sixième District de ville de Jefferson, dans le carré borné par les avenues Peters et St Charles (ci-devant Nayades) les rues Octavie et Jennet, désigné comme le carré No cinquante trois sur le plan primitif de Rickerville, dressé par J. Buisson, et W. G. Thompson, voyers, en date du 23 mars 1849 et déposé pour qu'on s'y référe au bureau de Jos. A. Beard, alors notaire, par la lettre D, sur un plan dudit carré fait par C. de Lisle le 16 mars 1869 et annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 19 avril 1869 et le dit morceau mesure 120 pieds rue **Jennet**, sur 185 pieds de profondeur et de façade rue **Octavie**, entre lignes parallèles formant le coin des rues **Jennet et Octavie.**

Cette propriété est la même acquise par Philippe Brown, par acte pardevant E. Bouny, notaire, le 25 décembre 1882.

Les améliorations comprennent deux bâtisses élevées en bois, chacune ayant deux chambres, un puits, une citerne, etc.

3º Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, ci-devant ville de Jefferson, paroisse de Jefferson dans le carré No quarante-deux borné par l'avenue Napoléon, les rues Plaquemine maintenant Colisée, Napoléon et Chestnut, et marqué E sur un plan par E. Theard, en date du 13 mai 1878, annexé à un acte de même date entre la ville de la Nouvelle-Orléans et Mme Wilson passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville. Le dit morceau de terre mesure, au pied américain, 63 pieds 10 pouces de façade avenue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, et il forme le coin de l'avenue **Napoléon** et de la rue **Colisée** en [illegible] et est composé de ces morceaux de terre désignés sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville à la date du 31 mars 1869, déposé en l'étude du dit Bouny pour qu'on s'y réfère comme terrains 7 et 8 sur cette partie du terrain 9 à l'arrière.

Cette propriété fut acquise par Paul J. Christian, par achat de William T. Robson, par acte passé pardevant Thos. W. Stark ancien notaire en cette ville, le 26 juin 1866.

4º La moitié indivise, et intérêt dans les dix-sept lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, ci-devant connue comme la paroisse Jefferson en et [illegible] connu comme Bouligny, dans l'Etat, dans le carré borné par les rues **Arabella, Joseph, Colisée et Pinquemine et Perrier**, lequel est désigné par [illegible] après un plan dressé par [illegible] dans la dite ville le 15 février 1859, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur alors notaire, et lesdits terrains étant désignés sur ledit plan par **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **Quatorze à Vingt** inclusivement, et mesurant: chacun 30 pieds de façade rue **Joseph** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le terrain Un formant le coin des rues **Joseph et Colisée et Pinquemine**, et le terrain numéro Dix le coin des rues **Joseph et Perrier**. Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement et mesurent chacun 30 pieds de façade rue **Arabella**, sur 120 pieds de profondeur, le terrain [illegible] formant le coin des rues **Arabella et Colisée** ou **Pinquemine**, lesquels propriétés furent acquises par Paul J. Christian par achat de Jas M. Cresson, par acte pardevant J. J. Keck, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1869.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 19 26 oct 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches en Noyer noir, etc.

Succession de Hattie Long.

No 33,017—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI, 15 septembre 1891, à 11 heures, il sera vendu au No 135 rue Dorgenois, entre les rues Bourbon et Dauphine en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour Division C actuellement en congé, daté le 24 août 1891, dans la succession ci-dessus intitulée, le mobilier ci-après décrit, comprenant en partie:

5 ameublements riches en noyer noir à portes glaces doubles, meubles de chambre à coucher, Victoria, le tout du dernier genre.

4 beaux ameublements de chambres à coucher, Vic oria en noyer noir, tous du dernier genre.

2 grandes glaces françaises à cheminée, du dernier genre.

1 porte chapeau grandeur extra, en noyer avec glace française chaînée, et deux toilettes de même.

2 ameublements combinaison de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Bruxelles.

Tables à rallonges, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts, oreillers, traversins, gravures, assiet à chariot, vaisselle, verrerie, etc., tableaux, portraits, rideaux, batterie de cuisine et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les mentionner. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.

2 sept—2 7 12 et 15

PAR HENRY STERN & CO.

Grande Vente Commerciale à Crédit. Offre Extraordinaire de Marchandises de Saison, incluant le plus beau et le plus grand lot, lequel ait jamais offert en cette ville, comprenant:

1,300 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR HENRY STERN & CIE, Encanteurs—Il sera vendu MARDI, 15 septembre 1891, à 11 heures et demie A. M. précises, à notre salle d'encan No 96 rue Canal, près Camp, l'assortiment le plus grand, le plus beau et le mieux choisi, comprenant:

1,300 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins,

qui ait jamais été détaillé sur ce marché, venant des manufactures les plus renommées de Cincinnati, de Philadelphie et de la Nouvelle-Angleterre, convenable pour hommes, garçons dames, jeunes filles et enfants, et bien adapté aux besoins de cette section et autres marchés du Sud.

Avec les articles ci-dessus nous offrirons un immense assortiment de nouveaux échantillons des manufacturiers:

150 caisses de Souliers venant d'un grand marchand.

Aussi—Le contenu d'un magasin de souliers au détail de première classe, le propriétaire se retirant pour cause de mauvaise santé.

Conditions—A la vente, libérales.

13 sept—13 15

Etat de Situation Semestriel DE LA UNION NATIONAL BANK,

clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,009 99
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,690 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00—	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	54,779 08—	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$190 918 55	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	379,787 91—	570,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		37,164 67
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,191 51
Réservé pour deux années de taxes non payées		27,000 00
Dépots individuels	$1,120,980 06	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—	1,536,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.
E. CHALARON, Caissier.

3 jan—1f

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Cottage Résidence.

Rue Nouvelle-Orléans,
Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odile Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spear.

No 33,364—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. O. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 26 novembre 1879, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle-Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St-Avide) et ayant 18 pieds dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 sept—5 12 26—oct 3 10

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

VS

SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 13 août 1891 et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1º **Le magasin avec résidence double en bois à deux étages**, Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress coin nord-ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois Nos 204 et 204 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au rez, et quatre chambres de l'autre côté et citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, en date du 14 août 1891 d'après lequel le terrain mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Cypress sur 98 pieds 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, desquelles partie à front des lignes parallèles. Le cottage à l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur ouvrant sur la rue Clara.

2º **Une résidence double en bois à deux étages** Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenant et située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite contenant 6 chambres de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3º **Un certain lot de terre** attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas de l'Isle mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés rapportent $576 par an et sont louées au mois.

4º **Le magasin et résidence double** en bois à un étage No 368 et 368 1/2 rue Lafayette, coin sud-ouest de Clara, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, consistant en un magasin et de deux chambres d'un côté et trois chambres de l'autre côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur le dit plan annexé au dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur une profondeur et façade de 61 pieds 10 pouces rue Clara, 1 pied de largeur sur la ligne de séparant du lot E, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192 par an.

5º **Un cottage double en bois** à un étage No 370 et 370 1/2 rue Lafayette attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite. Ayant trois chambres et allée de chaque côté hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le dit plan de Charles de l'Isle et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur 67 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de séparant du lot D et 64 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond, se louant au mois au taux de $192 par an.

6º **Le cottage double en bois** à un étage Nos 206 et 206 1/2 rue Clara attenant dans le fond et situé dans le même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, contenant quatre chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 33 pieds, 8 pouces de face à la rue Clara sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Lafayette, et alors à 3 pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Cypress et ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond sur laquelle il a 33 pieds 3 pouces sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne plus près de la rue Cypress, quatre pieds 7 pouces sur une ligne allant vers la rue Cypress et ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond avec le droit d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de large, ouvrant sur la rue Clara, loué par mois au taux de $96 par an. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont dans un voisinage tranquille et prospère, près du grand marché du nouveau Canal et du Mississipi Valley Railroad, garantissant de bons locataires en tout temps et une bonne clientèle pour le commerce de détail et près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

7º **La résidence double en bois**, à deux étages Nos 196 et 198 rue Claiborne, coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Sud Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant six chambres de chaque côté et galerie de chaque côté, cuisine, etc. Le lot de terrain est désigné par la lettre A, sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, daté le 14 août 1891, et mesure 26 pieds de face à la rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade à la rue Cypress, entre lignes parallèles, de 68 pieds 4 pouces, et forme le coin des dites rues. Louée au mois au taux de $320 par an. La rue Claiborne est une de nos plus larges avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail ou de bons locataires, et près des lignes de chars.

8º **Un cottage en bois à un étage**, No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus et spécialement décrite, ayant 4 chambres et cuve; le terrain est désigné par la lettre B, d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 59 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 26 pieds, entre lignes parallèles, loué au mois au taux de 72 piastres par an; une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9º **Huit certains lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St-George, Upperline Long et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par F. J. Rathaus, le 8 avril 1850, et déposé à l'étude de J. H. Van Dalsen, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 96 pieds 1 pouce d'un côté et 92 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 92 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 68 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure.

Le lot No 8 mesure 20 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie, la rue Valence est coquillée et offre un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs; la partie du crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lieu de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs payeront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessous.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 août—16 23 30—sept 5 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat,

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES.

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp,

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept. 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, et gué le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1º **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. Roy, civil ingénieur civil, en date du juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin desdites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2º **Le beau cottage double en bois**, Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situés dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté, donnant aussi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3º **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois**, No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart actuellement le carré 240, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre et mesurant respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds, le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles le tout mesure ainsi que la... Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'ap ès le plan de Wm Forsbey, voyer déposé en l'étude de C. C. Ladreyere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois ayant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4º **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée de cote pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 31, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5º **Le joli petit cottage en bois**, No 103 rue Dufossat adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré que elle, ayant 3 chambres, auvent, et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui sans cesse prend de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer, et elle peut toujours être louée à de bons locataires assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs, la partie à crédit s'il en est, sera représentée par les billets de l'acquéreur garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement. 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'en poursuivre le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux détenteurs des billets, et l'acquéreur payant en sus de son enchère les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL

—ET—

PROPRIETE DE RESIDENCE

MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages, No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage

No 349 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 55—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 10 août 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1º **Le magasin à trois étages** en briques, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 11 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 104 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11d, et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions, de la prospérité de ce centre commercial, la propriété sera louée et peut être utilisée pour n'importe quel genre d'affaires.

2º La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou voisinage, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio et Calliope, Camp, Magazine et Constance, etc. Le terrain est désigné sur un plan partie annexé à un acte daté du 3 décembre 1842, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 8, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces de façade sur la rue Clio ou l'anonnée, sur 93 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois, au taux de $144 par an. A quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3º **Le cottage à un étage en bois**, No 349 rue du Camp, le coin sud-ouest de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp ou Colisée, Prytanée, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Colisée et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Colisée, sur une profondeur et façade de 66 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement situé pour une résidence ou un placement d'argent pour embellissement.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement; 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 août—15 22 29—5 12 19 sept.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Barry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à deux étages, No 35 rue St Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 19 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue St-Thomas, sur 114 pieds 3 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand couloir, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.

Sept—5 12 26 oct 3 10

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency Washington, D. C., 9 Juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 82 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont ce nom suivent n'ont pas reçu tous les dividendes revenant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency

M. Aronstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuente,	A. Aleisson,
Joseph Bair,	Joseph Brugere,
A. Barkd & Co.,	Dr. I. Bordos
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.nist r
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.
Louis Baliese,	Bercier & De Sacet,
L. Bebelot,	F. Beigen,
J. Brandon	F. Broon,
J. F. Barthelemy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe	E. E. Barinde,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Brete,
Jean Ballennie	J. A. Bordenat
Samuel Randers,	Comagerie & Lamber
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couturie,	F. Caro
Lucy Curtis	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Millar
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Conion,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charnet
J. H. Chipet,	Hermas Curtrus,
Louis Chaniais,	John Crickard
Etienne Dubois,	Dubois & Lancasters,
Mme Louis De Galle,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar	A. Ducamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis
Arthur Doris,	De Sulzer Hart & Co.
Dominique Doux,	George Degan,
O. Dronet	G. E. Doll,
A. Dumestre	M. T. Ducros
Davallier & Co.,	A. De Saints Gême,
E. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Floy, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Fusch,
Fritz & Brandon,	Charles Fits,
J. B. Frank,	M. Fellox,
Gustave Farale,	E. U. Feinour,
Felber & Gonsenheim	G. R. Finney,
Mme Gust. Fourreaux,	Joseph Guenzheimer,
Joseph Gatzinger,	Generally & Allen,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Geraud	Fred Good
Goldenbow & Kelly,	Mme Ancoin Garrand
G. H. Gardner & Co.,	Howard German,
S. Guinault	J. Gariéei
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George Host M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo
O. O. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Mars Israel,	Imeau Aycock & Co.
Johnson & Manson,	O. R. Johnson,
Jesseraud & Co.,	J. M. Jusselaint,
B. Jahreis,	F. Janfroid
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kollender,	Kaudig & Co.
Dr E. Kotortinas,	Anatole Leaumont,
Joseph Larrien,	B. Laplace,
M. Lamason,	E. Laynisson,
G. J. Hote & Co,	La. Equit. Life Ins.
Edward Lischy	Lang & Barchelmer
Laboulaye & Dubla,	Mme J. B. Loprete, Suc
T. Laton,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamis,
E. Montrose & Co.,	Charles Mascon,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	B. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator,	Malgnan & Laborde,
Chas Massiat, Succ. de	F. Manaca,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Malto,	Orville Mariguy,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Scrollie Nivesta,
Nortoc & Bell,	Frank Oberhauser
A. Olivier & Co.,	H. D. Ogden executeur
S. Pablo.	S. P. Parsely, agent,
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swanson & Co.,
H. Pedarre,	S. S. Packara,
A. Paliacle	E. Piffet
T. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quinafe Fils,	E. Rebesse,
E. Roger & Co.,	J. Reviere,
J. Strauss,	Mme Anna Saron,
J. B. Sarraera	William Sweets,
G. Schmidt,	Southern Hamis Culture Assn.
Saranes.	Swarbacker & Dryer,
B. Smith,	H. F. Sturckes,
M. Soot,	Schneider & Zuberbier,
Smith & Co.,	J. Siegfriend & Co.
F. Sancho,	S. Seabery,
D. H. Synnart,	J. J. Stewart,
J. B. Saolari Schuiler	F. Soubiet,
David Stewdt,	O. B. Singleton,
Mme M. E.	Alfred Shaw,
E. F. Schmitcodere,	F. Samsonett,
H. M. Soria,	E. A. Terrebonne,
Nicholas Th	S. M. Todd & Co.
A. Tesson	E. A. Tyler,
Samuel Todd	M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen,	Jas A. Vignaud
H. Verster	François Voirin,
Philip Vallerie,	Adolp Wats,
Paine Wagner,	L. A. Wilts,
Wm. Whan, Suc. de Wilkerson & Moseley	James Wilson,
H. Wagner,	E. H. W
E. Zell & Co	M. A. Zunts &

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2eme Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
650 Reynès et Dauphine.